

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.068**Séance du **DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 6 juin 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

2 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°07 : cloisons – doublages – faux-plafonds – Avenant n°4

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n°07, notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise SNPI.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07 : cloisons – doublages – faux-plafonds, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificatives par le maître d'œuvre comprenant la fourniture et la pose de doublage fibre A2 dans le local chaufferie entraînant une plus-value de 1 216,80 € HT, soit 1 460,16 € TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07, après avoir été approuvé par délibération n°2022.124 du Conseil Municipal du 19 décembre 2022, il entraînait une plus-value de 1 634,55 € HT, soit 1 961,45 € TTC.

Un deuxième avenant avait été établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07, après avoir été approuvé par délibération n°2023.026 du Conseil Municipal du 13 mars 2023, il entraînait une plus-value de 1 520,00 € HT, soit 1 824,00 € TTC.

Un troisième avenant avait été établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07, après avoir été approuvé par délibération n°2023.039 du Conseil Municipal du 11 avril 2023, il entraînait une plus-value de 1 144,00 € HT, soit 1 372,80 € TTC.

N° 2023.068

142

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 104 807,42 € HT, soit 125 768,90 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 5 515,35 € HT, soit 6 618,42 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 5,26 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 110 322,77 € HT, soit 132 387,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 juin 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 27/06/2023

